



PARCOURS DANSE – INSCRIPTION -
(Feuille à RENDRE AU PROFESSEUR D'EPS, REMPLIE ET SIGNÉE)

Je soussigné :

NOM et Prénom du responsable légal :

Numéro de téléphone du responsable légal :

Nom de la société d'assurance personnelle du responsable légal :

Numéro de police d'assurance personnelle du responsable légal :

autorise mon enfant :

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève:

Classe de l'élève:

Date de naissance de l'élève :

Numéro de téléphone personnel de l'élève :

à participer aux sorties suivantes organisées par les professeurs d'EPS
dans le cadre du cycle de DANSE :

(cocher la ou les cases des spectacles pour lesquels votre enfant s'engage à venir)

| | spectacle | compagnie | date | RDV sur place (Figuier Blanc) | heure de fin approximative |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Le carnaval des animaux | (1)Promptu | samedi 05 octobre | 16h30 | 18h30 |
| <input type="checkbox"/> | Le murmure des songes | Kader Attou | dimanche 24 novembre | 15h30 | 17h30 |
| <input type="checkbox"/> | Folia | Käfig – Mourad Merzouki | dimanche 15 décembre | 16h30 | 18h30 |
| <input type="checkbox"/> | Memento | Mazelfreten | vendredi 14 mars | 20h00 | 22h00 |
| <input type="checkbox"/> | Ma part d'ombre | Chaabane | samedi 29 mars | 20h00 | 22h00 |

Organisation :

Tous les spectacles ont lieu au **Figuier Blanc**, 16-18 rue Grégoire Collas, dans le centre d'**Argenteuil**.
Le rendez-vous est fixé sur place aux horaires indiqués et le retour est individuel depuis le lieu de spectacle

(n.b. : pour chaque spectacle, les horaires sont susceptibles d'être affiné

--> un rappel précis des horaires et de l'adresse de rendez-vous vous sera communiqué via la messagerie)

Ces sorties sont soumises aux contraintes des lieux qui nous accueillent.

Participation des familles :

GRATUIT

Règlement Intérieur (rappel) :

Les élèves restent placés sous la surveillance et l'autorité des professeurs accompagnateurs ; ils doivent, en conséquence, respecter les consignes qui leur sont données par ces derniers.

Tout manquement relève, dès le retour, d'un rapport du professeur responsable au chef d'établissement, et d'une punition/sanction prévue par le règlement intérieur de l'établissement.

Vu et pris connaissance, le

Signature du responsable légal :